

Compte rendu de la commission permanente du Conseil général du

5 mars 2007

concernant le Canton
de CROZON

Aménagement, Infrastructures et Solidarités territoriales

▪ Ramassage des algues vertes

Bénéficiaires : Communes ou communautés de communes

Volume : A partir de 100m³ d'algues vertes ramassées par an

Taux : 60% de la dépense subventionnable pour les communes de plus de 3 000 habitants (ou les plages situées sur les communes de plus de 3 000 habitants pour les communautés de communes), 70% pour les communes de moins de 3 000 habitants

Plafonds : montant de la dépense subventionnable limitée à 60 000 € HT par bénéficiaire.

Dépense subventionnable limitée à 10€/m³ d'algues vertes ramassées

La commune de Crozon recevra une subvention de 14 160 € pour un montant de travaux de 25 261€. Le coût du ramassage est de 23 699 € pour 4 117 M³ d'algues vertes.

Développement économique

▪ Bourse d'apprentissage

Bénéficiaires : jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis et préparant un diplôme du CAP au Bac Pro en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Conditions :

- foyer fiscal finistérien et non imposable avant réduction d'impôt ou sous condition, après réduction
- avis favorable du CFA et du maître d'apprentissage
- possibilité de 3 attributions sur toute la durée de l'apprentissage (1/an)

Montant : Forfait de 460€/an (foyer fiscal non imposable avant réductions d'impôts) ou 230€/an (impôt ramené à 0 € après application du seul forfait scolarité ou impôt non mis en recouvrement du fait de sa modicité)

Une famille de Crozon recevra une bourse d'apprentissage de 460 €.

Deux familles de Lanvéoc recevront une bourse d'apprentissage de 460 € chacune.

Une famille d'Argol recevra une bourse d'apprentissage de 460 €.

▪ **Investissements nautiques**

Flottille de haut niveau : 50% d'aide plafonnée à 6 000 € par support

Le Centre nautique de Crozon-Morgat recevra une subvention de 558 € pour l'achat d'un wave ski pour Pierre Yves Moan. Coût de l'investissement 1 115 €.

Enseignement, culture et sport

▪ **Action à caractère éducatif des collèges**

Mobilité internationale

Aides aux collèges pour les actions labellisées (essentiellement classes européennes) pour lesquels un déplacement à l'étranger est obligatoire.

Le montant de l'aide départementale, réservée aux séjours d'une durée minimale d'une semaine, a été fixée à 50% du coût total de l'opération, plafonnée à 1 530 €.

Le collège Alain de Crozon obtiendra une aide de 1 530 € pour un projet de voyage en Espagne du 16 au 23/4/07 concernant 53 élèves pour un budget total de 17 383 €.

Le collège du Lannic à Camaret obtiendra une aide de 1 530 € pour un projet de voyage en Espagne du 19 au 24/4/07 concernant 16 élèves pour un budget total de 5 468 €.

Section sportives des collèges privés :

Le Conseil général du Finistère apporte son aide, depuis plusieurs années, au fonctionnement des sections sportives des collèges, sachant que la décision d'ouverture ou de renouvellement de ces sections appartient au Rectorat.

L'aide du Conseil général du Finistère est calculée au vue du budget prévisionnel présenté par l'établissement ; les coûts varient, d'une part, en fonction de l'activité concernée (une activité comme la voile, par exemple, nécessite un budget important) et, d'autre part, en fonction du mode de fonctionnement (par exemple, encadrement par les enseignants rémunérés par l'Education nationale ou par les intervenants extérieurs rémunérés par le collège)

Le Collège Ste Jeanne d'Arc de Crozon recevra une subvention de 2 000 € pour le renouvellement d'une section surf-Kayak.

Ateliers artistiques, scientifiques, classes APAC collèges publics et privés :

En 2002, le Conseil général du Finistère avait décidé d'adhérer au Plan Arts et Culture mis en place par l'État à la rentrée 2001, en acceptant de financer notamment les ateliers artistiques et scientifiques et les classes à projet artistique et culturel (classes APAC).

L'État a décidé de supprimer il y a 3 ans les aides spécifiques mises en place pour financer ces actions particulières et de verser aux établissements une aide forfaitaire destinée à financer l'ensemble des actions pédagogiques menées, à charge pour le collège de décider de l'utilisation de ce forfait en fonction de ses priorités.

Malgré les changements intervenus dans les modalités d'intervention de l'État, le Conseil général du Finistère, conformément à son souhait d'encourager l'accès des élèves aux activités culturelles sous toutes leurs formes, avait alors décidé de reconduire le dispositif d'aide mis en place en 2002 pour accompagner les financements de l'État en ce qui concerne notamment les classes APAC et les ateliers artistiques et scientifiques.

Le financement du Conseil général du Finistère est de 765 € par atelier et de 600 € par classe APAC.

Le collège Alain de Crozon recevra une aide de 600 € pour la création d'un projet conte et musique « Chine d'hier à aujourd'hui » avec l'aide de Mr Alain Boucher, sinologue, société Presk1 concept à Crozon.

Le collège Ste Jeanne d'Arc de Crozon recevra une aide de 765 € pour la reconduction d'un projet musique atelier chorale « Si le chœur vous en dit » avec l'aide de l'école de musique de Crozon et 2x600 € pour la création d'un projet arts plastiques « Légendes de la mer » pour 2 classes de 6^{ième} avec l'aide des ateliers d'artistes d'Argol.

▪ **Activités de découvertes et vacances jeunes**

Classes de mer : 1er trimestre civil

Aide à la journée :

- Ecoles :

6,90€ (<2500 hab)

6,10€ (>2500 hab)

- Collèges :

6,90€ /élève/jour

L'APAS pointe de Penhir de Camaret recevra une subvention de 2587,50 € pour un collège avec 375 jours/enfants.

Classes de mer : 4ième trimestre civil

Aide à la journée :

- Ecoles :

6,10€ (<2500 hab)

5,35€ (>2500 hab)
- Collèges :
6,90€ /élève/jour

Le centre nautique Postofort de Crozon recevra une subvention de 535 € pour un collège avec 100 jours/enfants.

▪ **Secours d'étude :**

- Bénéficiaires : Les familles rencontrant des difficultés financières chroniques ou ponctuelles dans la scolarisation d'élèves inscrits en secondaire (collèges et lycées) et dont les difficultés ne peuvent être solutionnées par des bourses nationales ou les fonds sociaux des établissements scolaires.
- Conditions : difficultés financières consécutives à un accident de la vie familiale en cours d'année scolaire (décès, divorce, chômage, diminution brutale de revenus...)
- Montant : 153 € pour un enfant en secondaire général, 230 € en technique, de 305 € à 460 € maximum pour une famille nombreuse.

**Une famille de Crozon recevra une aide de 153 €
Deux familles de Lanvéoc recevront une aide de 153 € chacune.**

▪ **Musées, sites culturels : demandes de subventions**

**L'association Abati Landevenneg à Landevennec recevra une subvention de 37 000 € dont 5 000 € de subvention exceptionnelle pour une exposition.
La commune d'Argol recevra une subvention de 26 000 € pour la maison des vieux métiers.**

▪ **Fonctionnement des bibliothèques médiathèques**

Acquisition de documents

Dépenses éligibles : acquisition de documents pour la bibliothèque (livres, disques, cassettes audio, cassettes vidéo, disques optiques numériques) dans le cadre d'une opération de construction, d'aménagement ou de rénovation

Taux de subvention et plafond :

L'aide allouée se monte à 50% de la dépense. Elle est plafonnée à 12 200 € pour l'achat uniquement de livres et à 18 500 € pour l'achat simultané de livres et de documents audiovisuels ou multimédias.

La commune de Camaret-sur-Mer recevra une subvention de 15 000 € pour l'acquisition de livres et documents audiovisuels d'un montant total de 30 000 €.

▪ **Spectacle vivant musique danse théâtre**

Aide à la diffusion de spectacles :

Bénéficiaires : festivals, lieux de diffusion, communes ou communautés des communes

Le Conseil général du Finistère apporte une aide pouvant aller jusqu'à 20% du budget artistique avec plafond de 15300€ aux festivals départemental (originalité artistique, rayonnement, soutien des collectivités locales...)

Le Club Léo Lagrange recevra une subvention de 2 500 € pour la 35^{ème} édition du festival « les lundis musicaux de Camaret » qui propose du 2 juillet au 27 août, une programmation variée des concerts de musique sacrée, classique et traditionnelle. Pour un budget global de 27 500 € dont 19 900 € de budget artistique.